

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU VAR
CANTON D'OLLIOULES
COMMUNE D'OLLIOULES

N°383-2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET
DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL – 6^{ème} CM délégué

Nous, Robert BENEVENTI, Maire de la Commune d'Ollioules,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26/03/01 du 21 mars 2026 portant installation du conseil municipal et élection du Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Vu la délibération n°26/03/05 du 21 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le tableau du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que ces délégations ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de déléguer des fonctions précisément établies à Monsieur Julien ROCCHIA, conseiller municipal de la Commune d'Ollioules ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Julien ROCCHIA, conseiller municipal de la Commune d'Ollioules, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- **AGRICULTURE**
- **ENVIRONNEMENT**
- **ESPACES VERTS - JARDINS**
- **TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA METROPOLE**

ARTICLE 2 : Concernant la délégation relative à l'« **AGRICULTURE** » : Cette délégation s'exercera dans le cadre de la représentation politique et l'organisation de réunions concernant les dossiers relatifs au domaine de l'agriculture et notamment avec la veille sur le dynamisme du Marché Agricole d'Ollioules. La délégation de signature est accordée pour des courriers relatifs à ce domaine.

ARTICLE 3 : Concernant la délégation relative à l'« **ENVIRONNEMENT** » : Cette délégation s'exercera dans le cadre de la représentation politique par une participation active sur terrain afin de gérer diverses problématiques liées à l'environnement (propreté, tri sélectif,



débroussaillage, emploi du feu, gestion des pollutions...) et par l'organisation de réunions de travail sur le sujet. La délégation de signature est accordée pour des courriers simples adressés notamment aux propriétaires (avertissements, informations,...).

ARTICLE 4 : Concernant la délégation relative aux « **ESPACES VERTS – JARDINS** » : Cette délégation s'exercera en lien avec la Métropole TPM dans le cadre de la représentation politique, par le pilotage de la stratégie du fleurissement et d'entretien des espaces verts sur la commune (gestion et suivi du label Villes et Villages Fleuris) et par l'organisation de réunions de travail sur le sujet. La délégation de signature est accordée pour des courriers simples (invitations, informations,...).

ARTICLE 5 : Concernant la délégation relative aux « **TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA METROPOLE** » : Cette délégation s'exercera dans le cadre de la représentation politique par une participation active aux réunions de travail et aux réunions de chantier avec un suivi sur le terrain. Il conviendra également d'être l'interlocuteur des prestataires (maîtres d'œuvre et entreprises) intervenant sur la commune dans le cadre des chantiers réalisés sur son territoire. Ces travaux peuvent être d'initiative communale ou d'agglomération. La délégation de signature est accordée pour des courriers relatifs à ce domaine.

ARTICLE 6 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du conseiller municipal sera précédée de la mention « le conseiller municipal délégué » ou « par délégation du Maire ».

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien ROCCHIA, même provisoire, Monsieur Patrick APARICIO sera appelé pour des missions de conseil, d'assistance ou de représentation concernant l'agriculture, l'environnement, les espaces verts et les jardins, sans délégation de signature.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien ROCCHIA, même provisoire, Monsieur Jean LAYOLO sera appelé pour des missions de conseil, d'assistance, de représentation politique et pour les relations avec les interlocuteurs de la commune et de la Métropole concernant la délégation décrite en article 5, « travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole », sans délégation de signature.

ARTICLE 9 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au Préfet du Var au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire ainsi que de son affichage en mairie et de façon dématérialisée sur INTRAMUROS. Ampliation sera transmise également au Trésor Public.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire d'Ollioules. Dans l'hypothèse où la décision, objet du recours, est maintenue, il appartient au requérant



de saisir le Tribunal Administratif de Toulon d'un recours contentieux dans le délai de deux mois : - soit à compter de la réponse exprimant le rejet du recours gracieux,

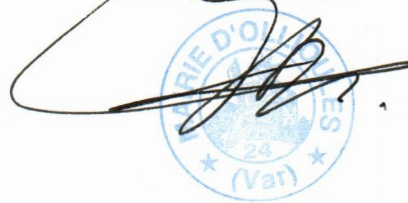
- soit à compter de l'expiration du délai de deux mois suivant l'accusé de réception de demande du recours gracieux valant à un rejet implicite de la demande.

Le Tribunal Administratif peut être saisi de façon dématérialisée par la plateforme "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Fait à OLLIOULES, le 25 mars 2026

LE-MAIRE

Robert BENEVENTI

A blue circular official stamp of the Commune of Ollioules, Var. The stamp contains the text "COMMUNE D'OLLIOULES" at the top, "29" in the center, and "(Var)" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.